

RAPPORT  
ANNUEL

20  
18

 **FILTISAC** S.A.

*Nous tissons vos succès*

# SOMMAIRE



- I. LE MOT DU PRÉSIDENT
- II. LE GROUPE
  1. L'Institution IPS (WA)
  2. La Société FILTISAC
  3. La Direction de FILTISAC
- III. ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE FILTISAC
- IV. RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
  1. Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Juin 2019
  2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
  3. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur les comptes consolidés le 31 Décembre 2018
- V. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
  1. Etats Financiers annuels individuels
    - 1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels exercice clos le 31 Décembre 2018
    - 1.2 Comparaison des comptes de résultats sociaux
    - 1.3 Comparaison des bilans sociaux
  2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées exercice clos le 31 Décembre 2018
  3. Etats financiers annuels consolidés
    - 3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels consolidés exercice clos le 31 Décembre 2018
    - 3.2 Comparaison des comptes de résultats consolidés
    - 3.3 Comparaison des bilans consolidés
- VI. PROJET DE TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



# I. LE MOT DU PRÉSIDENT



## EN 2019, NOUS ACCOMPAGNERONS NOS CLIENTS MAJEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PROJET.

**Mahmoud RAJAN**  
PCA FILTISAC

L'année 2018 a bénéficié d'une bonne campagne café et cacao, ce qui a permis de compenser les méventes constatées dans la filière Cajou et de préserver la rentabilité du Département Jute de notre société. Dans les 3 autres départements, la rentabilité a été affectée par une baisse de nos prix de vente, dans un environnement de plus en plus concurrentiel, combinée à une hausse des cours de certains polymères pouvant atteindre jusqu'à 20%.

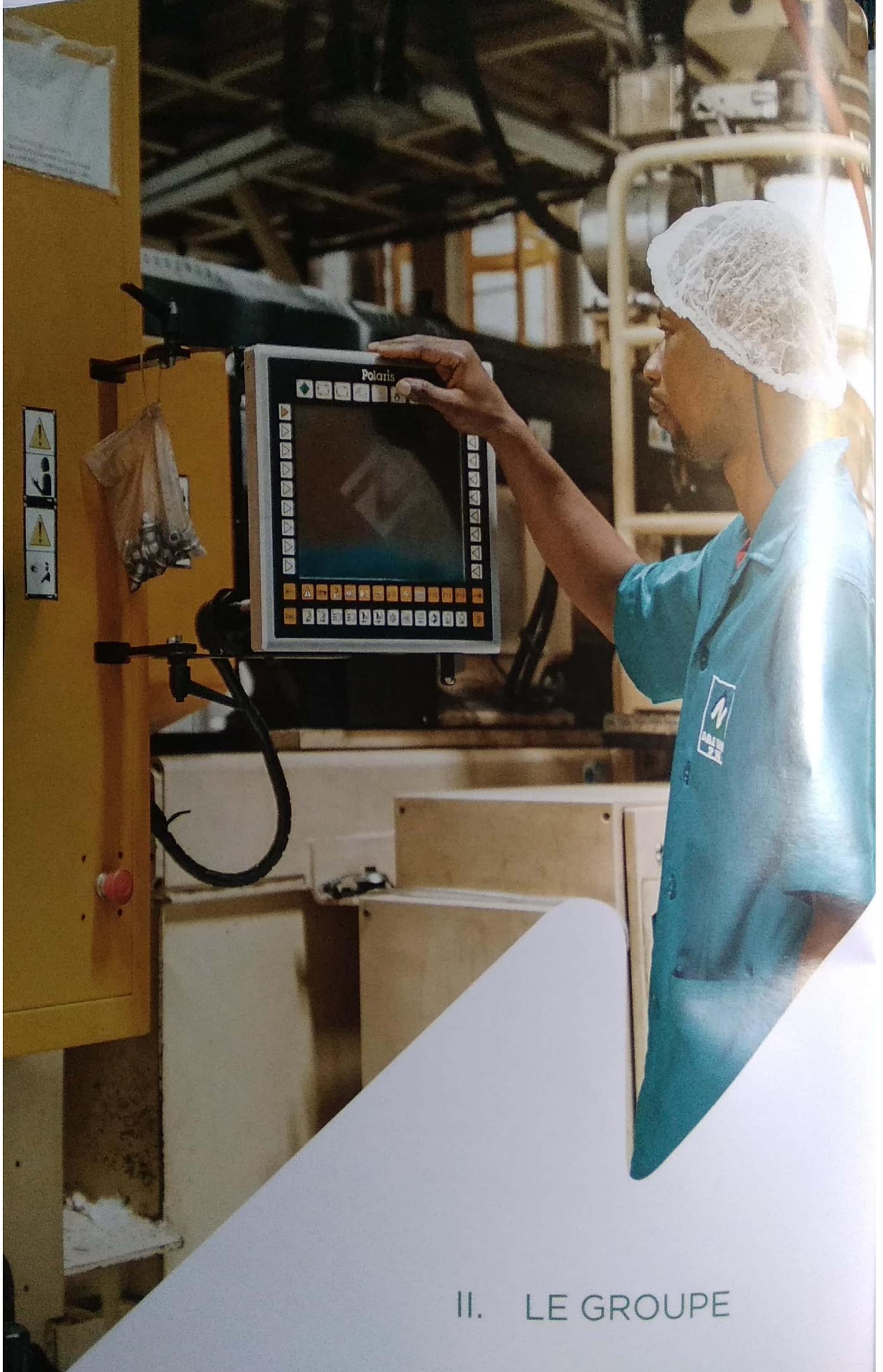
Dans ce contexte, l'exercice se solde par un retrait du chiffre d'affaires de 5% comparé à l'exercice précédent, incombant essentiellement aux départements Synthétique et Corderie, les parts de marché du Département Emballages Rigides ayant pu être conservées non sans malheureusement altérer les marges brutes attendues.

Les charges d'exploitation sont globalement bien contenues pour un niveau de production quasi-identique à celui de 2017 à l'exception :

- ◆ des charges financières négativement impactées par un niveau de BFR [Besoin en Fonds de Roulement] assez haut durant les 3 premiers trimestres mais qui amorce sa décrue depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 ;
- ◆ des charges liées à la mise en œuvre d'un plan social de réduction des effectifs dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 ;
- ◆ des surcoûts exceptionnels de surestaries enregistrés sur le 1<sup>er</sup> semestre.

En définitive, un environnement très compétitif, des prix de matières premières à la hausse et des charges exceptionnelles, n'ont pas permis de générer le niveau de résultat espéré.

En 2019, la stratégie sera axée sur l'arrêt des activités non rentables (cas de l'atelier de corderie de Bouaké), le renforcement de la Supply Chain afin de réduire les coûts d'approvisionnement, la recherche de nouvelles niches commerciales au Département Synthétique ainsi que l'accompagnement de nos clients majeurs dans le développement de leurs projets. Pour que FILTISAC demeure le partenaire qui continue de TISSER LEUR SUCCÈS!



## II. LE GROUPE

## 1. L'INSTITUTION IPS (WA)



**Industrial Promotion Services (West Africa)** est une Institution de promotion industrielle au service du développement, créée en 1965 par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED), son actionnaire majoritaire.

IPS (WA) vise à encourager et à développer l'entreprise privée, afin de créer de la valeur destinée à être réinvestie dans ses pays d'implantation, après une juste rémunération des actionnaires, soit dans l'amélioration des outils existants, soit dans des projets porteurs de développement, ayant un impact sur l'amélioration du niveau de vie des populations, notamment depuis ces dix dernières années, dans des projets d'infrastructures.

Cette Institution regroupe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, des activités dans 3 grands secteurs et emploie environ 4 400 personnes.

- ◆ Emballage : FILTISAC, EMBALMALI, FASOPLAST, COFISAC et FUMOA
- ◆ Agro-industrie : IVOIRE COTON, FASO COTON, SN SOSUCO et CASA
- ◆ Infrastructures : AZITO ENERGIE, EDM, AIR BURKINA

Ainsi que dans les PME avec CHIMTEC.

Créé en 1965, FILTISAC, le premier projet d'IPS (WA), est une unité de fabrication de sacs en fibres naturelles, le jute, destiné à l'emballage du cacao, du café et du cajou.

En 1988, FILTISAC a diversifié ses activités en créant une unité de fabrication d'emballages en fibres synthétiques.

Durant les années quatre-vingt-dix, elle a créé des filiales dans l'UEMOA (COFISAC au Sénégal, FASOPLAST au Burkina Faso et EMBALMALI au Mali).

En 2009, Filtisac a absorbé sa filiale SISEP spécialisée dans la production d'emballages rigides en plastique (préformes, bouteilles, flacons, jerrycans, bidons etc.).

En 2013, La société Groupe Fibako Ivoirembal, spécialisée dans la fabrication de cordages et de ficelles, localisée à Bouaké a été absorbée par FILTISAC.

FILTISAC est l'un des fleurons de l'économie ivoirienne grâce à sa politique sociale, doublée d'une qualité de service s'appuyant sur la compétence de ses hommes.

Email : [info@ips-wa.org](mailto:info@ips-wa.org)

## 2. LA SOCIÉTÉ FILTISAC

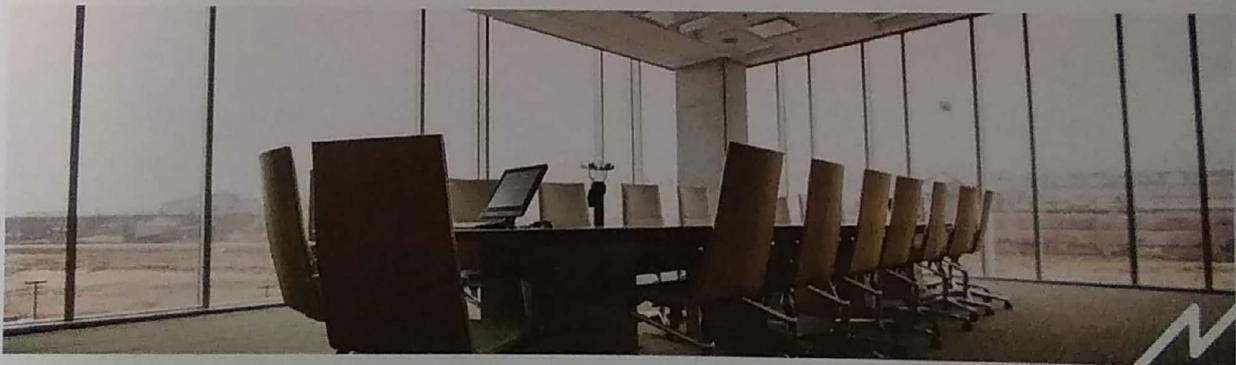
### ■ VISION

Leader de l'Emballage en Afrique de l'ouest francophone, FILTISAC garantit à ses clients des solutions adaptées à leurs besoins et assure à tous une rentabilité durable par sa politique d'innovation et son outil de production performant.



### ■ GOUVERNANCE

FILTISAC s'engage à conduire son activité de manière responsable et à rester attentive à l'impact de ses opérations sur les personnes et sur l'environnement. Les objectifs financiers sont inscrits dans une perspective de croissance durable, consolidant ainsi FILTISAC et ses partenaires dans des relations commerciales basées sur la confiance et la transparence. L'adoption d'un Code d'Éthique, à la fin de l'année 2004, octroie à nos collaborateurs, un cadre qui leur permet de résoudre les questions d'éthique auxquelles ils pourraient être confrontés dans leurs activités quotidiennes et d'opérer dans le respect mutuel de chacun.



### ■ UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PERSONNEL

FILTISAC reste très vigilante quant au respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux conditions de travail de l'ensemble de son personnel et de ses sous-traitants ou intervenants. Le développement des compétences personnelles et professionnelles de nos collaborateurs est encouragé par le maintien d'un niveau élevé des dépenses de formation et par la mise en œuvre d'un programme de formation interne à nos métiers.

Par son engagement au Fonds de Solidarité IPS (SOLIPS), FILTISAC est également à la pointe de la lutte contre le VIH/SIDA, le PALUDISME et la TUBERCULOSE en entreprise. Enfin, FILTISAC a initié depuis 2009, une action en faveur du Développement de la Petite Enfance.



## INNOVATION ET ENGAGEMENT POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES EMBALLAGES DESTINÉS AUX DENRÉES ALIMENTAIRES



Le maintien de notre certificat ISO 9001 version 2015 suite à l'audit de renouvellement est le signe de la poursuite et de la consolidation de notre politique de management de la qualité.



En outre, FILTISAC a fait migrer son système de management de la sécurité des denrées alimentaires à version 4.1 de la FSSC 22 000 à l'issu de l'audit de renouvellement portant sur les activités de production de préformes et bouchons pour l'eau et les boissons gazeuses.



Ces démarches ont pour objectifs de garantir à nos parties intéressées, d'une part des produits conformes à leurs exigences, et d'autre part des emballages destinés aux denrées alimentaires sûrs et exempts de toute contamination.

FILTISAC, entreprise citoyenne, engagée depuis plusieurs années dans une politique de développement durable, poursuit l'opérationnalisation de sa démarche RSE. Ainsi en 2018, elle s'est engagée dans une démarche de management de l'environnement selon l'ISO 14001 version 2015 et a entrepris l'élaboration de son premier rapport de développement durable portant sur les données de 2018.

Nos différentes politiques qualité et environnement, sécurité des emballages destinées aux denrées alimentaires et innovation, revues annuellement pour assurer leur parfaite adéquation avec la satisfaction de nos parties intéressées, s'articulent autour des principaux points suivants :

1



ACCROÎTRE LA  
SATISFACTION DE NOS  
PARTIES INTÉRESSÉES

2



AMÉLIORER LA  
COMPÉTITIVITÉ DE  
L'ENTREPRISE

3



AMÉLIORER  
L'EFFICACITÉ ET  
L'EFFICIENCE DE  
NOS PROCESSUS

4



ACCROÎTRE  
NOTRE RÉACTIVITÉ

5



PROTÉGER  
L'ENVIRONNEMENT

## 3 . LA DIRECTION DE FILTISAC

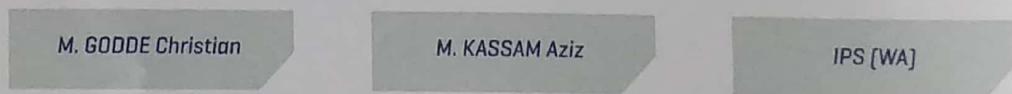
## ■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Représentants	AG de nomination	Durée de mandat	Fin de mandat
M. Mahmoud RAJAN	PCA	13 juin 2017	2 ans	2019
M. Christian GODDE		13 juin 2017	2 ans	2019
Mme Aïssata DOUCOURE		13 juin 2017	2 ans	2019
COFISAC		13 juin 2017	2 ans	2019
FUMOA	M. Mahamadou SYLLA	13 juin 2017	2 ans	2019
M. Karim KHOJA		13 juin 2017	2 ans	2019
AKFED	M. Lutaf KASSAM	13 juin 2017	2 ans	2019
IPS (WA)		13 juin 2017	2 ans	2019
AKA AG	M. Aziz KASSAM	13 juin 2017	2 ans	2019

## ■ LE COMITÉ DE DIRECTION



## ■ LE COMITÉ D'AUDIT



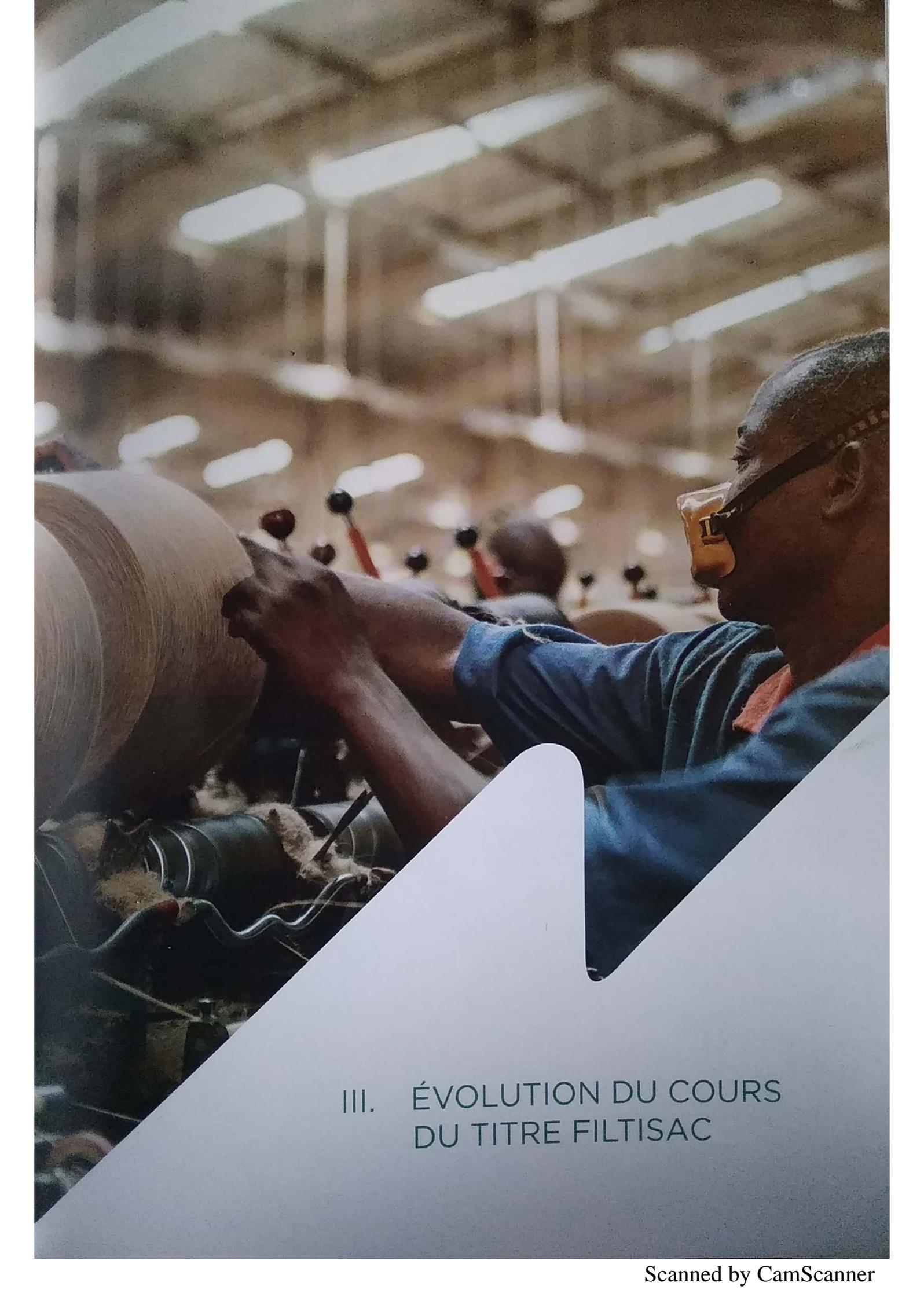
## ■ LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Auditeurs Associés en Afrique KPMG CI**

Immeuble Woodin center  
Plateau - Avenue Noguès  
Tél : (225) 20 22 57 53  
01 BP 31 72 Abidjan 201  
Représenté par M. Franck NANGBO

**Cabinet ERNST & YOUNG**

5 Avenue Marchand  
01 B. P. 2715 Abidjan 01  
Plateau - Côte d'Ivoire  
Tél : (225) 20 21 11 15  
Représenté par M. Jean-François Albrecht

A photograph of a worker in a blue shirt and safety glasses operating a large industrial machine in a factory setting. The worker is focused on the task, with his hands on the machine. The background shows a large industrial facility with multiple levels and bright overhead lights. The image is partially obscured by a white, angular graphic element in the bottom right corner.

### III. ÉVOLUTION DU COURS DU TITRE FILTISAC

## CHIFFRES CLÉS

Nombre total de titres (représentant 100% du capital de FILTISAC)	14 103 740
Nombre de titres cotés à la BRVM	4 721 580
Soit en % du capital	<b>33,41%</b>

## PERFORMANCE 2018 DU TITRE

Cours d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	4 925
Cours de clôture au 31 décembre 2018	2 120
Variation du cours sur l'année	-57%
Cours le + haut de l'année	5 500
Cours le + bas de l'année	1 400
Volume total transigé	750 809
Soit en % du nombre de titres cotés (liquidité du titre)	15,93%
Capitalisation boursière au 31 décembre 2018 (FCFA)	<b>29 899 928 860</b>

Le titre FILTISAC a suivi une tendance baissière durant l'année 2018. En glissement annuel, au 31 décembre 2018, le cours de bourse de l'actif a perdu 57,0% après une perte de 29,8% en 2017. Cette contre performance, pourrait s'expliquer, entre autres par la tendance baissière du marché, et le retrait du résultat courant avant impôt de 71% à fin septembre 2018.

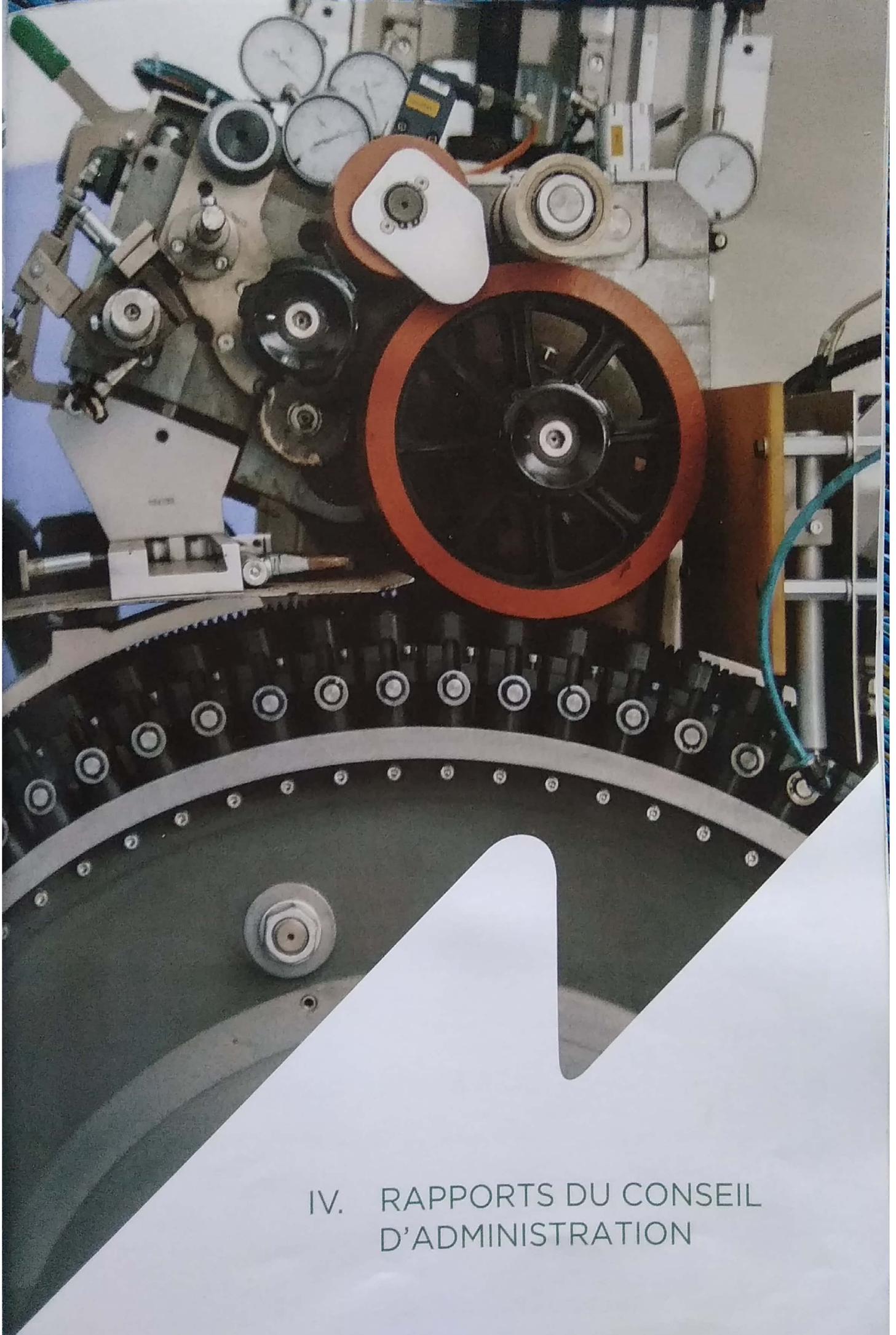
En 2018, le titre a atteint son plus bas niveau de 1 400 FCFA respectivement le 04 et le 05 décembre 2018 et son plus haut niveau de 5 500 FCFA le 28 mars 2018.

Le titre FILTISAC CI a connu une meilleure volumétrie au 4<sup>ème</sup> trimestre avec 503 898 titres transigés sur les 750 809 titres transigés au cours de l'année, soit une proportion de 67,11% du volume total. La capitalisation boursière a aussi connu une baisse de 59,95% et atteint 29,90 milliards de FCFA en 2018 contre 69,46 milliards de FCFA l'an dernier.

## DIVIDENDES BRUTS (millions de FCFA) TAUX DE DISTRIBUTION [%]

Année	Dividendes Bruts (millions de FCFA)	Taux de Distribution [%]
2018	1 683	
2017	2 482	
2016	8 756	100
2015	9 803	99.9
2014	3 862	357
2013	1 939	250
2012	1 251	100
2011	N.A	80
2010	N.A	73
		<b>N.A</b>
		<b>N.A</b>

N.A : Non applicable



IV. RAPPORTS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

## 1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019



- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 2 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 4 Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 5 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- 6 Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- 7 Renouvellement du mandat des commissaires aux Comptes titulaires et nomination de nouveaux commissaires aux Comptes suppléants.
- 8 Pouvoirs en vue des formalités.

## 2 . RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni ce jour en Assemblée Générale, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

En conformité avec l'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable, nous allons également soumettre à votre approbation les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2018.

De plus, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, nous vous demanderons de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

Tous les comptes sociaux, comptes consolidés, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été également mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

### ■ Environnement économique & faits marquants

L'environnement économique reste favorable avec un taux de croissance de +8% et un secteur agricole représentant 22% du PIB.

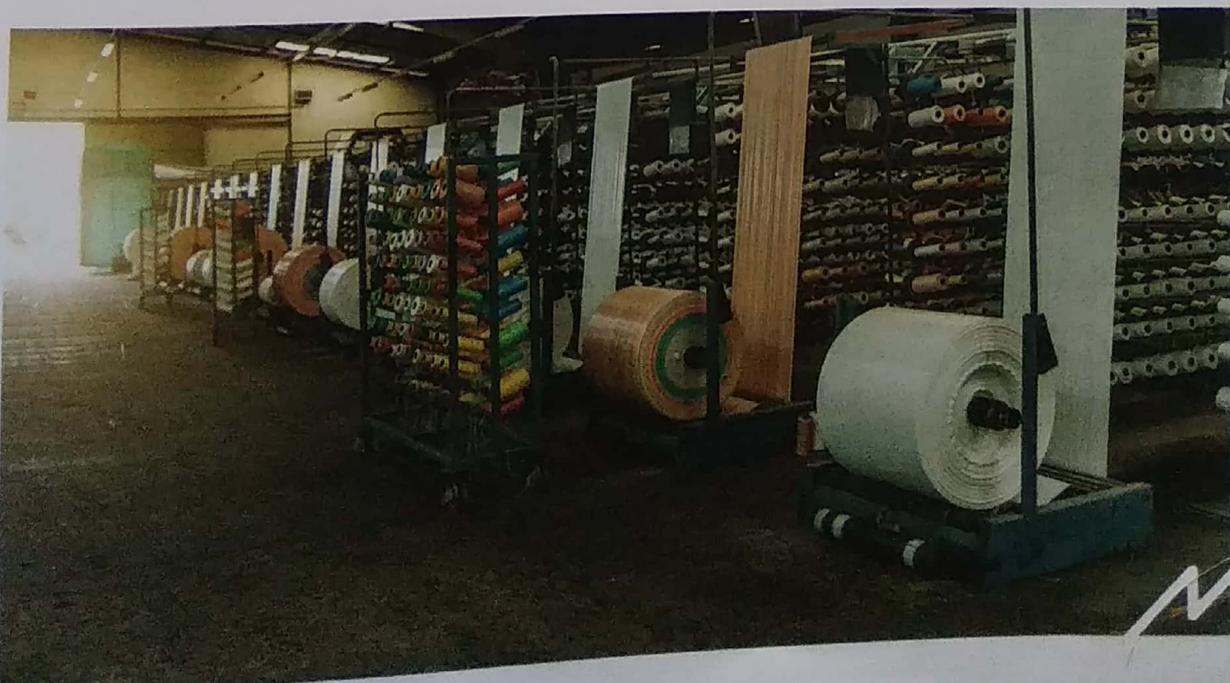
Cependant, les productions agricoles [Cacao, Coton, Cajou] restent sous la menace climatique et sous la pression du marché international dont les cours peuvent fortement varier.

A l'instar de l'année dernière, l'exercice 2018 a été marquée par une excellente campagne cacao, et une campagne cajou mitigée en raison de la baisse du cours mondial de ce produit.

Le cours de certaines matières premières polymères a subi une hausse pouvant atteindre +20%.

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire. La mise en application de ce référentiel a nécessité une conversion de l'ancien système comptable ainsi que la préparation de comptes comparatifs 2017 en application des dispositions du SYSCOHADA révisé pour le bilan d'ouverture des états financiers sans indice significatif.

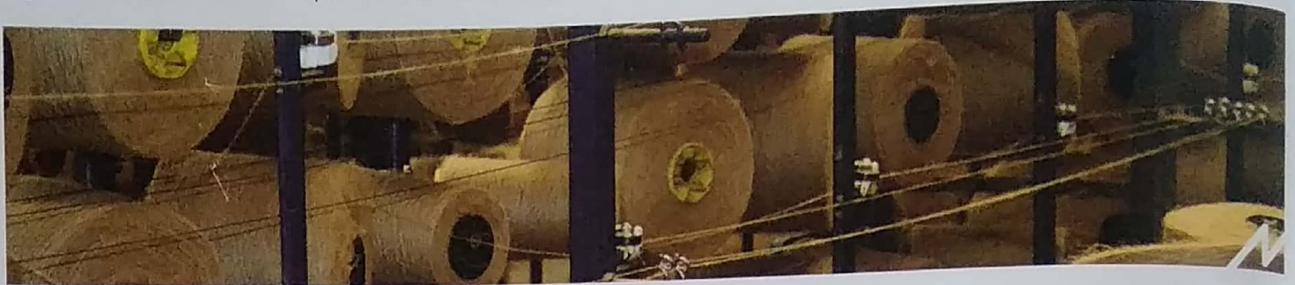
La société réalise au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires de 43 898 millions de FCFA et enregistre un bénéfice net de 1 682 millions de FCFA.



La revue des activités comparées à l'exercice précédent se présente comme suit :

#### DÉPARTEMENT JUTE

Les ventes sont en retrait de -3% à 21 722 millions de FCFA, impactées par une campagne cajou mitigée, tandis que la campagne cacao a été excellente. La société a renforcé ses capacités de production, ce qui lui permet de répondre à la hausse de la production nationale.



#### DÉPARTEMENT SYNTHÉTIQUE

Les pertes de marchés sur les filières « coton » et « minoterie » expliquent la baisse des ventes de -14%. Le chiffre d'affaires s'élève à 12 146 millions de FCFA.



#### DÉPARTEMENT EMBALLAGES RIGIDES

Ce département poursuit sa croissance (+3% par rapport à 2017) en s'appuyant sur l'optimisation des capacités de production des ateliers « Préformes, soufflage et bouchons ». Les ventes atteignent 8 935 millions de FCFA.



#### DÉPARTEMENT CORDERIE

Le chiffre d'affaires est en retrait de -2 % à 1 095 millions de FCFA, impacté par une forte concurrence. Au 31 décembre 2018, la situation de trésorerie s'améliore de +339 470 857 FCFA, conséquence des efforts réalisés sur la gestion des stocks pour réduire le besoin en fonds de roulement. Les investissements s'élèvent à 1 366 805 726 FCFA. Ils concernent essentiellement la modernisation et le renouvellement des actifs de production. Leur financement a été assuré par des emprunts bancaires long terme.



## ■ LA SITUATION FINANCIÈRE

Les états financiers que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 1 682 580 599 FCFA après dotations aux amortissements et provisions de 3 039 828 870 FCFA et prélèvements des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) de 35 000 000 F CFA.

## ■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'Administration propose un dividende brut de 1 683 029 333 FCFA, par affectation totale du bénéfice net de l'exercice 2018 de 1 682 580 599 FCFA et prélèvement partiel du report à nouveau de 448 734 FCFA.

Le dividende net s'établira à 1 551 411 400 [Un milliard Cinq Cent Cinquante et Un millions Quatre Cent Onze mille Quatre Cent FCFA].

	[FCFA]
Bénéfice net de l'exercice	1 682 580 599
Dotations à la réserve légale	-
Dividendes bruts	1 683 029 333
Report à nouveau exercices antérieurs	108 131 208
Report à nouveau après affectation	107 682 474

Si vous approuvez cette affectation, il vous sera versé un dividende net de 110 FCFA par action (soit 17,6 % du nominal) qui sera mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2019.

## ■ LES PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2019

Dans un environnement de marché concurrentiel, le début de l'année 2019 est impacté par le retard dans le démarrage de la campagne cajou. Néanmoins, FILTISAC entend poursuivre ses efforts d'innovation sur les différents départements, en optimisant ses méthodes de travail et en offrant des produits et services à ses clients pour gagner de nouvelles parts de marchés.

Le renforcement de l'organisation Supply Chain, en vue de réduire les coûts d'approvisionnement, l'arrêt des activités non rentables (atelier corderie à Bouaké), viendront consolider le développement.

En accord avec le liquidateur d'EMBALMALI, FILTISAC a retenu d'acquiescer une partie des actifs industriels de ladite société.

Au point de vue de la mise en conformité réglementaire comptable, nous vous informons que les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur dans l'espace OHADA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse des valeurs. Ainsi, à compter de 2019, votre société produira des états financiers annuels selon les normes IFRS, qui seront exclusivement destinés au marché financier.

Au terme de ce compte rendu sur l'activité 2018 et sur les perspectives 2019 de votre société, nous souhaitons en votre nom, adresser tous nos encouragements à l'ensemble du personnel pour son attachement, sa disponibilité et son engagement.

3 . RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, notre société publie les comptes consolidés. Ces comptes sont présentés en annexe.

FILTISAC détient des participations au sein des unités figurant dans le tableau ci-dessous. L'intégration globale permet de présenter l'ensemble des actifs et passifs des sociétés intégrées, après élimination des opérations et résultats internes au Groupe. La situation nette ainsi que les résultats de chaque société consolidés sont ventilés entre la part du Groupe et celle des minoritaires.

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement ont été intégrées par intégration globale. Pour cette consolidation, les retraitements appliqués ont été :

- ◆ élimination des dividendes intra-groupe
- ◆ élimination des plus-values intra-groupe
- ◆ élimination des marges internes sur stocks
- ◆ retraitement des impôts différés
- ◆ amortissement des frais d'établissement à 100%
- ◆ amortissement des fonds de commerce sur 2.5 ans

Les opérations internes ont été éliminées.

Les principaux faits marquants sont les suivants :

- ◆ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2018 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société EMBALMALI et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ladite société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à sa clôture.
- ◆ Le 30 octobre 2018, FILTISAC a augmenté sa participation dans la société FUMOA, par acquisition de 750 actions.
- ◆ La restructuration opérée sur CASA porte la participation de FILTISAC de 16,98% à 28,46% depuis le 21 décembre 2018.

DÉNOMINATIONS	PAYS	POURCENTAGE D'INTERÊT [%]	MODE DE CONSOLIDATION
<i>Pôle Emballage</i>			
CHIMTEC	Côte d'Ivoire	99.99	Intégration globale
CHIMTEC CAMEROUN	Cameroun	99.99	Intégration globale
CHIMTEC SENEGAL	Sénégal	99.99	Intégration globale
EMBALMALI	Mali	53.00	Intégration globale
EMBALFASO	Burkina Faso	64.30	Intégration globale
FASOPLAST	Burkina Faso	33.49	Intégration globale
COFISAC	Sénégal	99.99	Intégration globale
FUMOA	Sénégal	74.98	Intégration globale
<i>Pôle Agro-industrie</i>			
CASA SA	Côte d'Ivoire	28.46	Intégration globale
IVOIRE COTON	Côte d'Ivoire	42.44	Intégration globale
FASO COTON	Burkina Faso	29.07	Intégration globale



## CHIMTEC

Domaines d'activité : Négoce de produits chimiques industriels  
Chiffre d'affaires : 10 480 750 276 FCFA  
Résultat net : +231 468 115 FCFA  
Effectifs : 131  
Date de prise de participation : 2006  
Actionnariat : 99.99 % FILTISAC S.A.



## COFISAC

Domaines d'activité : Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques  
Chiffre d'affaires : 3 622 310 321 FCFA  
Résultat net : -278 464 581 FCFA  
Effectifs : 119  
Date de création : 1995  
Actionnariat : 99.99 % FILTISAC S.A.



## IVOIRE COTON

Domaines d'activité : Agro-industrie Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
Chiffre d'affaires : 76 595 782 454 FCFA  
Résultat net : + 2 023 322 581 FCFA  
Effectifs : 1072  
Date de création : 1998  
Actionnariat : 42.44 % FILTISAC S.A.



## CASA SA

Domaines d'activité : Agro-industrie, Négoce, achat, transport, transformation, conditionnement et vente de produits tropicaux notamment l'Anacarde  
Chiffre d'affaires : 1 786 317 378 FCFA  
Résultat net : - 573 973 422 FCFA  
Effectifs : 46  
Date de création : 2013  
Actionnariat : 28.46 % FILTISAC S.A.



## EMBALFASO

Domaines d'activité : Holding Holding de la société FASOPLAST  
Résultat net : -5 664 823 FCFA  
Effectifs : 1  
Date de création : 1997  
Actionnariat : 64.30 % FILTISAC S.A.



## EMBALMALI

**Société en liquidation**  
Domaines d'activité : Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques  
Chiffre d'affaires : 1 454 015 441 FCFA  
Résultat net : - 949 559 676 FCFA  
Effectifs : 178  
Date de création : 1997  
Actionnariat : 53 % FILTISAC S.A.



## CHIMTEC CAMEROUN

Domaines d'activité : Négoce de produits chimiques industriels  
Chiffre d'affaires : 322 158 532 FCFA  
Résultat net : +14 323 761 FCFA  
Effectifs : 5  
Date de création : 2008  
Actionnariat : 99.99 % FILTISAC S.A.



## FUMOA

Domaines d'activité : Fabrication et commercialisation de fûts métalliques et emballages plastiques  
Chiffre d'affaires : 9 327 672 545 FCFA  
Résultat net : +141 752 271 FCFA  
Effectifs : 104  
Date de prise de participation : 2003  
Actionnariat : 74.98 % FILTISAC S.A.



## CHIMTEC SENEGAL

Domaines d'activité : Négoce de produits chimiques industriels  
Chiffre d'affaires : 280 288 778 FCFA  
Résultat net : +8 105 455 FCFA  
Effectifs : 4  
Date de création : 2011  
Actionnariat : 99.99 % FILTISAC S.A.



## FASO COTON

Domaines d'activité : Agro-industrie Egrenage de Coton Graine, Commercialisation de Fibres  
Chiffre d'affaires : 23 488 147 677 FCFA  
Résultat net : +2 068 329 815 FCFA  
Effectifs : 383  
Date de création : 2004  
Actionnariat : 29.07 % FILTISAC S.A.



## FASOPLAST

Domaines d'activité : Fabrication et commercialisation de toiles et sacs d'emballages en produits synthétiques et Packaging  
Chiffre d'affaires : 4 313 510 363 FCFA  
Résultat net : -106 029 088 FCFA  
Effectifs : 168  
Date de privatisation : 1997  
Actionnariat : 33.49 % FILTISAC S.A.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le résultat net consolidé part Groupe s'élève à +1164 millions de francs CFA pour un chiffre d'affaires de 172 177 millions de francs CFA. Les fonds propres consolidés, atteignent 45 426 millions de francs CFA.  
 NB: Les résultats 2018, intègrent l'élimination des marges internes sur stocks et le traitement des impôts différés.



V. RAPPORTS DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES

## 1. ÉTATS FINANCIERS ANNUELS INDIVIDUELS

### 1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels individuels exercice clos le 31 Décembre 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- ◆ l'audit des états financiers annuels individuels de la société Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire [FILTISAC] S.A. tels qu'ils sont joints en annexe 1 du présent rapport ;
- ◆ les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

### AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

#### OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels individuels de la société Filatures, Tissage, Sacs Côte d'Ivoire [FILTISAC] S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels individuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit [ISA]. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2D des notes annexes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 portant sur le changement de référentiel comptable.

#### POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels individuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels individuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

## **EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

FILTISAC détient des participations dans plusieurs entités du groupe s'élevant, en valeur brute, à 12 930 millions de FCFA au 31 décembre 2018. Ces titres de participation constituent un poste important des états financiers annuels individuels.

Depuis 2016, la société valorise ses titres de participation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés [Discounted cash-flow]. Selon cette méthode, lorsque des indices de dépréciation sont identifiés, l'évaluation des titres à la clôture se fait à la valeur actuelle, ce qui nécessite d'apprécier à cette date les avantages économiques attendus de chaque filiale. Cela intègre l'appréciation des hypothèses servant à la détermination des flux de trésorerie attendus de chaque filiale et à leur actualisation.

Cette méthode implique du jugement dans la préparation des hypothèses et données prospectives sous tendant son application. A la clôture de chaque exercice comptable, la société est tenue de comparer les prévisions de flux et les réalisations de la période, puis de mettre à jour si nécessaire l'évaluation des titres de participation. La revue des titres de participation constitue donc un point important de notre audit. La note 4 des notes annexes décrit la méthode d'évaluation des titres de participation de la société.

## **RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels individuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels individuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels individuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration et au comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels individuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels individuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

## **EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

FILTISAC détient des participations dans plusieurs entités du groupe s'élevant, en valeur brute, à 12 930 millions de FCFA au 31 décembre 2018. Ces titres de participation constituent un poste important des états financiers annuels individuels.

Depuis 2016, la société valorise ses titres de participation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés [Discounted cash-flow]. Selon cette méthode, lorsque des indices de dépréciation sont identifiés, l'évaluation des titres à la clôture se fait à la valeur actuelle, ce qui nécessite d'apprécier à cette date les avantages économiques attendus de chaque filiale. Cela intègre l'appréciation des hypothèses servant à la détermination des flux de trésorerie attendus de chaque filiale et à leur actualisation.

Cette méthode implique du jugement dans la préparation des hypothèses et données prospectives sous tendant son application. A la clôture de chaque exercice comptable, la société est tenue de comparer les prévisions de flux et les réalisations de la période, puis de mettre à jour si nécessaire l'évaluation des titres de participation. La revue des titres de participation constitue donc un point important de notre audit. La note 4 des notes annexes décrit la méthode d'évaluation des titres de participation de la société.

## **RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels individuels ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels individuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels individuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels individuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration et au comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels individuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels individuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.



## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels individuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels individuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels individuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels individuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels individuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 07 juin 2019

KPMG Côte d'Ivoire  
Franck Nangbo, Expert-comptable Diplômé  
Associé

Ernst & Young  
Jean-François Albrecht, Expert-comptable Diplômé  
Associé

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au conseil d'administration ;
- ◆ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ◆ Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- ◆ Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ◆ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes.



## 1.2 Comparaison des comptes de résultats sociaux (en milliers de FCFA)

### REVENUS

	2018	2017
Marchandises		
Production	3 585 133	3 875 234
Prestations de services	40 169 216	39 597 395
Production immobilisée et transferts de charges	1 089 103	1 045 078
Produits accessoires	253 107	441 138
Subventions	197 663	244 263
Autres produits	-	-
Reprise provisions et amortissements	1 542 838	1 399 115
	1 363 258	1 306 872
	<b>48 200 318</b>	<b>47 909 096</b>

### DÉPENSES

	2018	2017
Achats et frais sur achats consommés	25 682 944	25 076 650
Fournitures extérieures	3 853 528	3 768 586
Transports	1 269 627	1 115 370
Services extérieurs	4 150 509	3 975 283
Impôts et taxes	599 432	617 843
Autres charges	1 976 501	1 650 889
Charges de personnel	5 367 532	5 531 359
Dotations aux amortissements et provisions	3 039 829	3 191 043
	<b>45 939 902</b>	<b>44 927 021</b>

	2018	2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 260 417	2,982 074
RÉSULTAT FINANCIER	- 559 793	- 469 711
Résultat H.A.O.	16 956	14 744
Plus (Moins)-values de cession	- 35 000	- 35 000
Impôts sur les résultats	-	-
RÉSULTAT NET À AFFECTER	<b>1 682 581</b>	<b>2 492 106</b>

1.2 Comparaison des comptes de résultats sociaux [en milliers de FCFA ]

REVENUS	2018	2017
Marchandises	3 585 133	3 875 234
Production	40 169 216	39 597 395
Prestations de services	1 089 103	1 045 078
Production immobilisée et transferts de charges	253 107	441 138
Produits accessoires	197 663	244 263
Subventions	-	-
Autres produits	1 542 838	1 399 115
Reprise provisions et amortissements	1 363 258	1 306 872
	<b>48 200 318</b>	<b>47 909 096</b>

DÉPENSES	2018	2017
Achats et frais sur achats consommés	25 682 944	25 076 650
Fournitures extérieures	3 853 528	3 768 586
Transports	1 269 627	1 115 370
Services extérieurs	4 150 509	3 975 283
Impôts et taxes	599 432	617 843
Autres charges	1 976 501	1 650 889
Charges de personnel	5 367 532	5 531 359
Dotation aux amortissements et provisions	3 039 829	3 191 043
	<b>45 939 902</b>	<b>44 927 021</b>

	2018	2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 260 417	2,982 074
RÉSULTAT FINANCIER	- 559 793	- 469 711
Résultat H.A.O.	16 956	14 744
Plus (Moins)-values de cession	- 35 000	- 35 000
Impôts sur les résultats	1 682 581	2 492 106
<b>RÉSULTAT NET À AFFECTER</b>		

1.3 Comparaison des bilans sociaux (en milliers de FCFA)

ACTIF	2018		2017	
Charges immob et frais d'établissement	-		2 119 927	
Immobilisations incorporelles	2 146 633	1 591 363	512 689	1 607 238
- moins amortissements	555 270		45 286 519	
Immobilisations corporelles	46 443 095	5 198 125	39 696 480	5 590 039
- moins amortissements	41 244 970	12 442 452		12 398 936
Autres immobilisations		12 945 203		14 558 206
Stocks		16 119 481		17 134 160
Crédits clientèle		7 719 959		6 659 419
Valeurs réalisables à court terme		48 062		52 498
Valeurs disponibles				
		<b>56 064 645</b>		<b>58 000 496</b>

PASSIF	2018		2017	
Capital		8 814 838		8 814 838
Primes, réserves et report à nouveau		16 128 458		16 118 646
Résultat de l'exercice		1 682 581		2 492 106
Fonds exceptionnels				
Provisions réglementées				
Dettes financières à long et moyen terme		4 265 282		4 832 780
Crédits fournisseurs		7 769 962		7 219 536
Dettes à court terme		1 842 815		2 617 973
Crédits bancaires		15 560 710		15 904 617
		<b>56 064 645</b>		<b>58 000 496</b>



## 2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ▪ 1 - Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

### ▪ 2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **CONVENTION D'ASSISTANCE SIGNÉE AVEC LA SOCIÉTÉ INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES (WEST AFRICA) S.A. IPS (WA)**

Administrateurs concernés : AKFED, Messieurs Mahamadou Sylla, Christian Godde, Karim Khoja et Lutaf Kassam.

Nature et objet : La convention porte sur une assistance fournie à FILTISAC par la société IPS WA au titre des prestations de routine. Ces prestations spécifiques couvrent les domaines suivants :

- ◆ la supervision de la gestion de la société ;
- ◆ l'organisation et la réalisation de l'audit interne ;
- ◆ la réalisation des études et la mise en place de projets spéciaux ;
- ◆ l'assistance juridique, etc.

Modalités et rémunérations : Cette assistance est rémunérée au taux de 2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes. La charge correspondante dans les livres de FILTISAC s'élève à 852 millions de FCFA au titre de l'exercice 2018.

**CONVENTION D'ASSISTANCE SIGNÉE AVEC LA SOCIÉTÉ INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES-SUISSE (IPS S.A.)**

Administrateur concerné : AKFED

Nature et objet : La convention porte sur une assistance fournie à FILTISAC par la société IPS S.A. [Suisse] dans les domaines touchant à la stratégie globale et l'assistance financière. La convention est conclue pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par période d'égale durée avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Modalités et rémunérations : L'assistance est rémunérée au taux de 0,6 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par FILTISAC.

L'assiette de la rémunération exclut le chiffre d'affaires lié à l'activité des emballages rigides conformément à l'avenant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Les frais d'assistance comptabilisés par la société au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 200 millions de FCFA.

**CONTRAT DE BAIL CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CAJOU DES SAVANES S.A. (CASA S.A.)**

Administrateurs concernés : IPS West Africa, Messieurs Mahamadou Sylla et Mahmoud Rajan.

Nature et objet : Ce contrat de bail porte sur la mise à disposition par FILTISAC de magasins, d'un bâtiment destiné à l'installation de machines et d'équipements industriels et de bureaux.

Le bail a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 jusqu'au 28 février 2015. A compter de cette date, il se renouvellera par périodes successives d'une durée d'un an, en l'absence de dénonciation de la part de l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre au porteur avec décharge adressée à l'autre partie au moins trois (3) mois avant la fin de la période initiale du bail ou de chaque période de renouvellement.

Modalités et rémunérations : Le loyer mensuel s'élève à 5 millions de FCFA. Le montant total facturé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à 60 millions de FCFA.

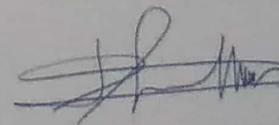
Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 07 juin 2019

KPMG Côte d'Ivoire  
Franck Nangbo, Expert-comptable Diplômé  
Associé



Ernst & Young  
Jean-François Albrecht, Expert-comptable Diplômé  
Associé



**CONVENTION D'ASSISTANCE SIGNÉE AVEC LA SOCIÉTÉ INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES-SUISSE (IPS S.A.)**

Administrateur concerné : AKFED

Nature et objet : La convention porte sur une assistance fournie à FILTISAC par la société IPS S.A. [Suisse] dans les domaines touchant à la stratégie globale et l'assistance financière. La convention est conclue pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction par période d'égale durée avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Modalités et rémunérations : L'assistance est rémunérée au taux de 0,6 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par FILTISAC.

L'assiette de la rémunération exclut le chiffre d'affaires lié à l'activité des emballages rigides conformément à l'avenant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Les frais d'assistance comptabilisés par la société au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 200 millions de FCFA.

**CONTRAT DE BAIL CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CAJOU DES SAVANES S.A. (CASA S.A.)**

Administrateurs concernés : IPS West Africa, Messieurs Mahamadou Sylla et Mahmoud Rajan.

Nature et objet : Ce contrat de bail porte sur la mise à disposition par FILTISAC de magasins, d'un bâtiment destiné à l'installation de machines et d'équipements industriels et de bureaux.

Le bail a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 jusqu'au 28 février 2015. A compter de cette date, il se renouvellera par périodes successives d'une durée d'un an, en l'absence de dénonciation de la part de l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception ou lettre au porteur avec décharge adressée à l'autre partie au moins trois (3) mois avant la fin de la période initiale du bail ou de chaque période de renouvellement.

Modalités et rémunérations : Le loyer mensuel s'élève à 5 millions de FCFA. Le montant total facturé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève à 60 millions de FCFA.

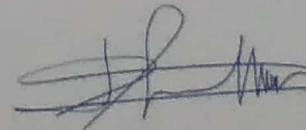
Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 07 juin 2019

KPMG Côte d'Ivoire  
Franck Nangbo, Expert-comptable Diplômé  
Associé



Ernst & Young  
Jean-François Albrecht, Expert-comptable Diplômé  
Associé



## 3. ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

**3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels consolidés exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur:

- ◆ l'audit des états financiers annuels consolidés de la société Filatures, Tissages, Sacs de Côte d'Ivoire, S.A. [FILTISAC S.A.] tels qu'ils sont joints en annexe 1 du présent rapport ;
- ◆ les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

**AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS****OPINION**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels consolidés de la société FILTISAC S.A., comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**OBSERVATIONS**

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- ◆ l'information donnée dans les notes annexes aux états financiers annuels consolidés relatifs à la situation de la filiale EMBALMALI;
- ◆ l'information donnée dans les notes annexes aux états financiers annuels consolidés sur l'entrée en vigueur du SYSCOHADA révisé pour la présentation des comptes annuels consolidés et son application anticipée par le groupe au 31 décembre 2018.

**POINTS CLÉS DE L'AUDIT**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels individuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'autre point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ D'AUDIT RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers annuels consolidés ont été établis et arrêtés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels consolidés conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers annuels consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration et au comité d'audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

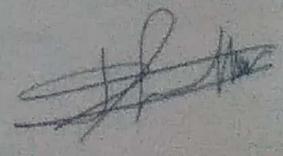
La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels consolidés et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels consolidés). Notre opinion sur les états financiers annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels consolidés, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 07 juin 2019

KPMG Côte d'Ivoire  
Franck Nangbo  
Expert-comptable Diplômé  
Associé

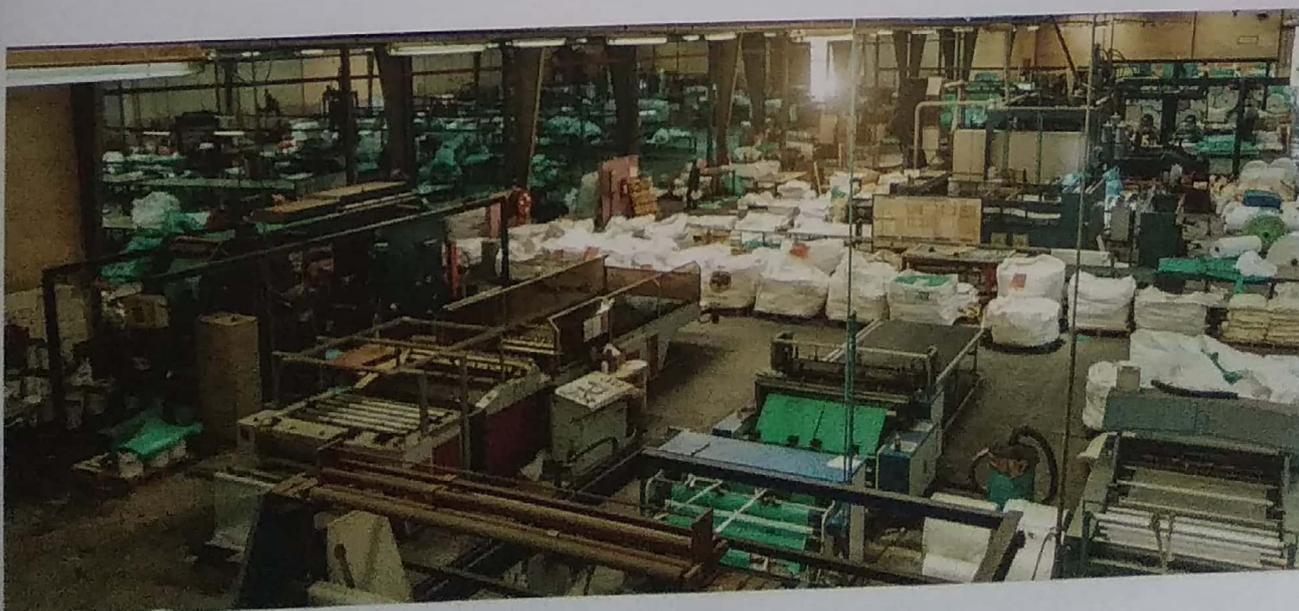
Ernst & Young  
Jean-François Albrecht  
Expert-comptable Diplômé  
Associé

## ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◆ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ◆ Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au conseil d'administration ;
- ◆ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ◆ Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- ◆ Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ◆ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes.



3.2 Comparaison des comptes de résultats consolidés (en milliers de FCFA)

REVENUS	2018	2017
Ventes de marchandises	40 372 803	35 685 884
Ventes de produits fabriqués	129 757 320	118 031 503
Travaux, Services vendus	1 481 616	1 851 530
Production stockée (ou déstockage)	- 2 826 386	2 604 437
Production immobilisée	145 796	53 774
Produits accessoires	565 203	680 402
Subventions	620 295	595 812
Autres produits	7 871 887	2 593 028
Reprise provisions et amortissements	2 261 423	1 856 254
Transferts de Charges	234 115	528 261
	<b>180 484 072</b>	<b>164 480 885</b>

DÉPENSES	2018	2017
Achats et frais sur achats consommés	113 308 537	97 617 737
Fournitures extérieures	8 813 649	9 152 173
Transports	4 303 111	8 538 502
Services extérieurs	14 118 312	15 680 836
Impôts et taxes	4 213 306	2 034 835
Autres charges	7 376 892	4 246 295
Charges de personnel	14 681 999	14 121 746
Dotation aux amortissements et provisions	7 455 399	7 019 230
	<b>174 271 205</b>	<b>158 411 354</b>

	2018	2017
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 212 867</b>	<b>6 069 531</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 3 197 175</b>	<b>- 2 302 925</b>
Résultat H.A.O.	952 602	229 530
Plus (Moins)-values de cession	- 583 674	- 793 802
Impôts sur les résultats	- 1 237 505	- 987 644
<b>RÉSULTAT NET À AFFECTER</b>	<b>2 147 115</b>	<b>2 214 690</b>

	2018	2017
Dont Résultat net part Groupe	1 163 852	2 349 441
Dont Résultat des sociétés minotaires	983 263	- 134 751
Dont Résultat des sociétés mis en équivalence	-	-



### 3.3 Comparaison des bilans consolidés

ACTIF	2018		2017	
Charges immob et frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	8 490 693	-	-	-
- moins amortissements	7 386 720	-	-	-
Immobilisations corporelles	123 890 676	1 103 973	7 274 007	193 042
- moins amortissements	102 805 832	-	7 080 965	-
Autres immobilisations	-	21 084 844	118 698 832	20 336 858
Stocks	-	8 909 782	98 361 974	8 197 801
Crédits clientèle	-	45 515 953	-	50 829 971
Valeurs réalisables à court terme	-	46 236 931	-	39 735 494
Valeurs disponibles	-	13 966 041	-	12 578 255
		3 426 478		6 235 066
		<b>140 244 002</b>		<b>138 106 487</b>

PASSIF	2018		2017	
Capital	8 779 497	-	8 779 497	-
Primes, réserves et report à nouveau	21 048 794	-	18 742 928	-
Résultat de l'exercice	1 163 852	-	2 349 441	-
Fonds exceptionnels	14 434 234	-	11 391 866	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Dettes financières à long et moyen terme	12 356 254	-	13 635 931	-
Crédits fournisseurs	30 935 285	-	32 531 458	-
Dettes à court terme	8 598 071	-	9 297 313	-
Crédits bancaires	42 928 015	-	41 378 053	-
		<b>140 244 002</b>		<b>138 106 487</b>





VI. PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS  
SOUMISES À L'APPROBATION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ET DU BILAN, QUITUS.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de un milliard six cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf [1 682 580 599] Francs CFA.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'Assemblée Générale donne en conséquence, quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions de l'article 440 de l'Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du G.I.E., les conventions réglementées visées par les dispositions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

**TROISIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018.**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui se solde par un bénéfice net de un milliard six cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf [1 682 580 599] Francs CFA :

<b>FCFA</b>	
Bénéfice net de l'exercice	1 682 580 599
Dotation à la réserve légale	0
Dividendes bruts	1 683 029 333
Report à nouveau exercices antérieurs	108 131 208
<b>Report à nouveau</b>	<b>107 682 474</b>

La répartition des fonds propres après affectation sera la suivante :

<b>FCFA</b>	
Capital	8 814 837 500
Prime d'apport, d'émission, de fusion	13 195 301 270
Réserve légale (20% maximum du capital)	1 762 967 500
Réserve de réévaluation	688 894 272
Autres réserves	373 163 362
Report à nouveau	107 682 474
<b>Fonds propres</b>	<b>24 942 846 378</b>

L'Assemblée décide que les dividendes seront payés au plus tard le 31 juillet 2019.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS.**

Après avoir constaté que le mandat des administrateurs arrive à échéance ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de deux (2) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le mandat des administrateurs ci-dessous :

- ◆ M. Mahmoud RAJAN
- ◆ M. Christian GODDE
- ◆ Mme Aïssata DOUCOURE
- ◆ M. Karim KHOJA
- ◆ AKFED
- ◆ AKA AG
- ◆ IPS (WA)
- ◆ COFISAC
- ◆ FUMOA

Le Conseil d'administration sera désormais composé comme suit :

Administrateurs	Représentants
M. Mahmoud RAJAN	M. Lutaf KASSAM
M. Christian GODDE	M. Aziz KASSAM
Mme Aïssata DOUCOURE	M. Mahamadou SYLLA
M. Karim KHOJA	
AKFED	
AKA AG	
IPS (WA)	
COFISAC	
FUMOA	

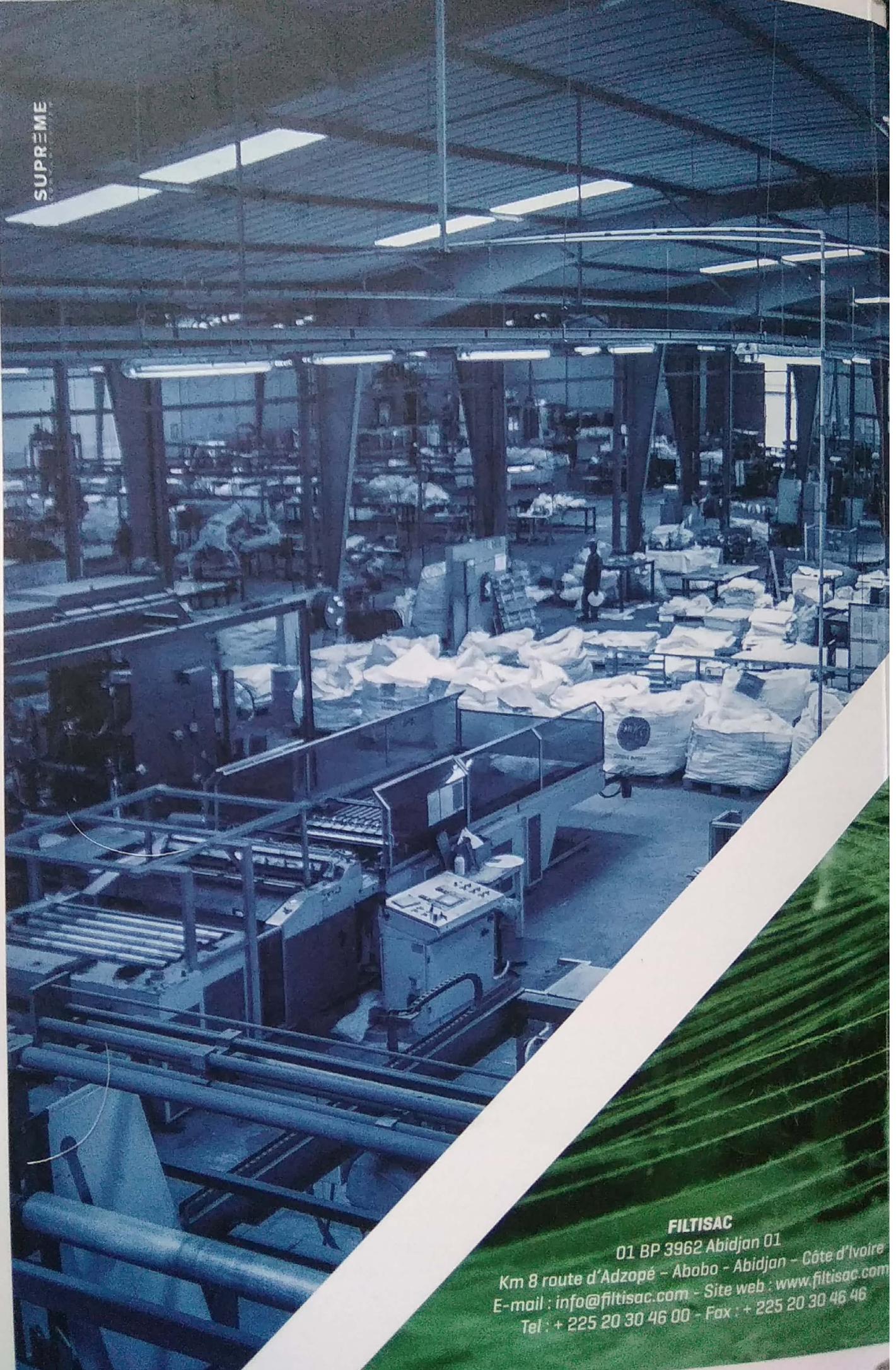
**CINQUIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.





SUPREME



**FILTISAC**  
01 BP 3962 Abidjan 01  
Km 8 route d'Adzopé - Abobo - Abidjan - Côte d'Ivoire  
E-mail : [info@filtisac.com](mailto:info@filtisac.com) - Site web : [www.filtisac.com](http://www.filtisac.com)  
Tel : + 225 20 30 46 00 - Fax : + 225 20 30 46 46